



Comment obtenir un passeport sportif au Comité départemental de Paris de Karaté ?

Procédure saison 2019 - 2020

Pour obtenir un passeport sportif, vous devez dans un premier temps télécharger le formulaire de demande de passeport et le remplir.

Le formulaire peut être renseigné par le licencié ou par le club. Un club peut demander plusieurs passeports sans indication des informations concernant les licenciés. Le formulaire doit être accompagné d'un chèque établi à l'ordre du « Comité de Paris de karaté ».

Vous avez ensuite deux possibilités :

- Soit nous remettre le formulaire de demande et le chèque sur place au Comité pendant les heures d'ouverture et obtenir immédiatement votre passeport.
- Soit nous envoyer par la Poste le formulaire de demande et le chèque. Le Comité envoie le(s) passeport(s) sportif(s) à l'adresse indiquée sur le formulaire. Le délai de délivrance varie en fonction de la période et du délai d'acheminement de la Poste.

Coût des passeports – saison 2019-2020

- | | |
|---|------|
| - Passeport Karaté : | 25 € |
| - Passeport Arts Martiaux Vietnamiens : | 25 € |
| - Passeport Krav Maga : | 25 € |
| - Passeport Wushu : | 25 € |
| - Passeport Yoseikan Budo : | 25 € |

Le passeport est valable 8 ans. Passé ce délai, il devra être renouvelé.

IMPORTANT – Nous n'acceptons pas les règlements en espèces et par carte bancaire.